



## Le Petit écho de Mégrit Octobre – Novembre 2023 N° 285

### Cimetière - Toussaint

Les travaux de nettoyage au cimetière devront être terminés le lundi 30 octobre.

Merci de votre compréhension.

### Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 aura lieu le samedi 11 novembre.

En accord avec la FNACA, cette commémoration sera célébrée avec les municipalités de Languédias et de Trédias en changeant de commune tous les ans.

Rendez-vous à 10h30 au monument aux morts de Languédias pour y déposer une gerbe.

### Téléthon le samedi 9 décembre :

Circuit des vieilles voitures sur les 10 communes du Relais des 10 clochers. Départ de Rouillac à 9h30, elles seront à Mégrit vers 11h30 pour un arrêt d'environ 5'.

Repas du téléthon à Trédias.

Commande de saucissons : voir bon de commande joint

### Ateliers équilibre gratuits

A partir du 7 novembre, à la salle polyvalente de Mégrit à 15h30, pour les personnes de plus de 60 ans :

12 séances d'activités physiques inspirées du Taïso, en petits groupes afin de travailler l'équilibre, la force, la mobilité, la coordination, la mise au sol, etc...avec enthousiasme et bonne humeur.

Ateliers financés par les caisses de retraite.

### Finances communales – Précisions sur la Taxe Foncière

Les propriétaires ont reçu au mois de septembre leur avis de taxe foncière pour 2023. Ils peuvent constater une augmentation sur le montant à payer par rapport à 2022 même si les taux de la commune de Mégrit n'ont pas augmenté. Cette hausse de la taxe foncière provient essentiellement de la hausse des bases locatives de 7,1 % décidée par le ministère de l'Économie, et votée par le Parlement. Cette hausse nationale qui intervient chaque année, suivant l'évolution de l'inflation, explique son taux anormalement élevé cette année.

### France Services à Jugon les Lacs

Besoin d'aides pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

Santé, famille, retraite, logement, impôts, chez France Services, des agents vous accueillent 23 rue de Penthièvre à Jugon-les-Lacs (02 96 31 61 62). N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Vous avez besoin d'aide pour apprendre à utiliser votre ordinateur, tablette ou smartphone : des ateliers numériques sont mis en place pour les débutants, sur inscription au 02 96 31 61 62

Horaires :

du lundi au vendredi matin : 9h à 12h

le mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h

### Horaires de la mairie

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
8h30 – 12h00

Mardi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00

**Fermé le samedi.**

**Sur rendez-vous en dehors de ces horaires**

[mairie.megrit@orange.fr](mailto:mairie.megrit@orange.fr)

Site internet : [www.megrit.fr](http://www.megrit.fr)

Tel : 02 96 84 83 10

### Médiathèque : réouverture

#### mardi 7 novembre

Mardi : 17h à 19h

Tel : 02 96 84 89 97

[mediatheque.megrit@orange.fr](mailto:mediatheque.megrit@orange.fr)

### Déchetterie à Broons

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h /  
14h-17h30

Tel : 02 96 84 70 56

### Numéros de téléphone utiles

Dinan Agglomération : 02 96 87 14 14

Saur (fuite d'eau et casse sur le réseau) : 02 22 06 45 09

Gendarmerie : 02 96 31 61 18

### Recensement citoyen

Fille ou garçon, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16<sup>ème</sup> anniversaire (et jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit), à la mairie muni(e) d'une pièce d'identité, livret de famille à jour, justificatif de domicile, ou par internet sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Etat civil

Mariage :

Le 16 septembre : Yoann

LE BOULAIRE et Floriane LUSTIERE

Décès :

Le 19 septembre : Pascal

DELAMOTTE

## Un nouveau formulaire pour simplifier la demande

### d'aide à l'autonomie à domicile

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser certaines activités quotidiennes ? Savez-vous qu'il existe des aides à l'autonomie ? Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, un seul formulaire vous permet de demander différentes aides à l'autonomie à domicile : le formulaire Cerfa n° 16301\*01 est un imprimé unique de « *Demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile* », élaboré par l'Assurance Retraite, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Il est déployé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 en France Métropolitaine et en Outre-Mer.

Vous pouvez, à l'aide de ce formulaire unique, demander **l'une de ces 2 prestations** en fonction du niveau de la perte d'autonomie :

- **l'Accompagnement à domicile des personnes âgées** des caisses de retraite : il s'agit d'une aide de l'assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la fonction publique d'état, et de la mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités agricoles ;
- **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, proposée par les départements.

Un questionnaire intégré au formulaire permet de déterminer le niveau d'autonomie de la personne et d'identifier l'aide la plus adaptée à son besoin.

### Calendrier des vacances scolaires

Attention : de nombreux calendriers distribués par des entreprises présentent des erreurs pour les vacances scolaires.

Les vacances de Noël auront lieu pour toutes les zones du samedi 23 décembre au lundi 8 janvier.



### Trottinette électrique : rappel de la réglementation

La circulation sur les trottoirs est interdite. Vous devez être âgé **d'au moins 14 ans** pour l'utiliser. La **vitesse maximum** autorisée est de **25 km/h**. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux. Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.

Pour utiliser une trottinette électrique vous devez avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...). Il est recommandé de contacter votre assureur pour, par exemple, adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

### Nos amis les bêtes...et le savoir-vivre de leurs propriétaires !

Par respect pour tous, merci de ne pas laisser vos animaux en divagation, et de ramasser leurs déjections. Par ailleurs, des plaintes sont régulièrement enregistrées à la mairie au sujet des aboiements intempestifs des chiens. Pour le bien-être de tous, merci de faire preuve de civisme et de savoir vivre.



## Urbanisme :

CRESPEL Thérèse – 2 – Le Tremblay :

réfection toiture et fenêtre de toit.

LARCHEVEQUE Mickaël – 3 Domaine des Clos : maison individuelle.

### Urbanisme info (rappel)

#### **Déclaration préalable de travaux (DP)**

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux (abattage d'arbre(s), abri de jardin de plus de 5 m<sup>2</sup>, clôtures, portail, créations d'ouvertures, changement de fenêtres, volets, ravalement de façade, installation d'une piscine, installation d'une serre, construction d'un carport, d'une terrasse...)

Renseignements au secrétariat de mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Fibre optique : suivre

#### l'avancement des travaux

<https://www.megalix.bretagne.bzh/bretagne-tres-haut-debit/mon-eligibilite-a-la-fibre-optique/suivre-lavancee-des-travaux/>

### Inscriptions sur les listes

#### électorales

Pour être en mesure de voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur la liste électorale. L'inscription peut être réalisée à la mairie ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin. Se munir d'une carte d'identité et d'une attestation de domicile

### Dates à retenir :

Samedi 4 novembre : repas du JR Team.

Samedi 11 novembre : potée du club des Ajoncs d'Or.

Jeudi 16 novembre à 18h30 : calendrier des fêtes 2024.

Dimanche 26 novembre : thé dansant

Samedi 9 décembre : téléthon.

Vendredi 15 décembre : arbre de Noël du RPI à Languédias.